



Traité Péa

Michna 7 - Chapitre 5

הַעֲמַר שְׁשִׁכְחוּהוּ פּוֹעָלִים וְלֹא שִׁכְחוּ בַעַל הַבַּיִת,
שִׁכְחוּ בַעַל הַבַּיִת וְלֹא שִׁכְחוּהוּ פּוֹעָלִים,
עָמְדוּ עֲנִיִּים בְּפָנָיו אוֹ שִׁחְפוּהוּ בְּקֶשׁ,
הָרִיזָה אֵינוֹ שִׁכְחָהּ.

La gerbe que les ouvriers ont oubliée, mais non le propriétaire, [ou bien] le propriétaire l'a oubliée mais non les ouvriers, [ou bien encore] les pauvres se sont tenus devant la gerbe ou l'ont recouverte avec de la paille, la gerbe n'est pas considéré comme Shikh'ha (oubliée).



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions